



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
10/05/2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 07
Votants : 26

OBJET :

FINANCES

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des abords de la police municipale
- - - -

En l'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, M. BERTHELOT Stéphane, M. PLANAS Pierre, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BELTRAN José, adjoint à M. DUNAYCH Denis, Adjoint,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
M. INGHAM John, conseiller municipal à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe,
Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, Adjoint,
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe,
M. PREHAM Anthony, conseiller municipal à M. BERTHELOT Stéphane
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme QUER Martine, conseillère municipale

Absent(s) : M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BERTHELOT, conseiller municipal.

Vu les articles L.2410-1 à L2412-2 et L.2422-5 à L.2422-11 du code de la commande publique,

Considérant que l'Office 66, a décidé par délibération en date du 17 avril 2023, d'aménager les abords de la Police Municipale parcelle cadastrée section 49 BH n° 274 et 275, par conventionnement avec la ville de Céret,

Le projet d'aménagement des abords des futurs bureaux destinés à la Police Municipale concerne les ouvrages de modification des accès PMR et véhicules, le déplacement d'un mât électrique présent sur le parking et la modification du réseau d'alimentation électrique.

L'estimation générale des travaux s'élève à la somme de 21500.00 Euros H.T, et le tableau de répartition des honoraires à 3075.00 Euros H.T

L'aménagement des abords s'effectuera conformément au programme et à l'enveloppe financière prévisionnelle définis dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe de la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'Office Public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales (Office 66),



- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Stéphane BERTHELOT

Le Maire de CERET
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe
que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son
auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également
faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de
Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.